

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 451 accordant une permission d'un mois à M. Robin (André).

n° 451

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 avril 1949

Numéro JO  
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro  
1 avril 1949

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable, à la colonie par décret du 8 juin 1884

**Vu** la demande de, permission en date du 18 avril 1949, formulée par M. Robin (André), rédacteur stagiaire aux affaires politiques

**Vu** l'avis favorable du chef du bureau politique,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission absence d'un mois, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M, Robin (André), rédacteur stagiaire de l'Administration générale des colonies.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 26 avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**